

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2019

CONVOCATION DU 29 AOUT 2019

L'an deux mil dix-neuf, le cinq septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de La HAYE-PESNEL, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur NAVARRET Alain, Maire.

Etaient présents : Mr NAVARRET Alain, Maire, Mme GUESNON Adjointe ; Mme LEMATTE, Mr ANNE, Mme LOISEL-LEPALLEC, Mme ROGER, Mr BEZIERS, Mr EVE.

Absent excusé : Mr TROCHON

Absents : Mr THEAULT, Mme LEMESLE, Mme DRUGEON, Mr MARQUES de FIGUEIREDO,

Secrétaire : Mme LEMATTE

Le Conseil municipal approuve le compte rendu du 29 juillet 2019.

Eau assainissement :

Adoption du rapport annuel 2018 sur la qualité de l'eau de distribution publique de La Haye-Pesnel DEL 19-0901

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Un projet de rapport, réalisé avec l'aide du service de l'eau, nous a été transmis.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal décide à l'unanimité :

-D'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du service de l'eau de La Haye-Pesnel. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux.

Adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif de La Haye-Pesnel 2018 DEL 19-0902

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif de La Haye Pesnel.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Un projet de rapport, réalisé avec l'aide du service de l'eau, nous a été transmis.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal décide à l'unanimité :

-D'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service assainissement collectif de La Haye-Pesnel. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux et au SIVU de PLOTIN.

Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la mise en place d'une interconnexion d'eau potable avec le SIAEP de La Haye Pesnel. DEL 19-0203

La consultation « maîtrise d'œuvre pour la mise en place d'une canalisation d'interconnexion en eau potable » a été réalisée, cinq entreprises ont répondu :

	Montant H.T. de l'offre
SCE	27 440.00 €
BOURGOIS	29 039.00 €
SAFEGE	29 750.00 €
SIBEO	26 950.00 €
SA2E	27 525.00 €

Au vu de l'analyse des offres réalisée par le SDEAU 50 l'entreprise SA2E obtient 90.06 points et se classe premier.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

-D'attribuer le marché à SA2E pour un montant de 27 525.00 € HT

-Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces, ainsi que tous les documents nécessaires à la notification et l'exécution du présent marché.

Adhésion du SIAEP de Brécey au Syndicat Départemental de l'eau de la Manche (SDeau 50) : DEL 19-0904

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, (CGTC)

Vu les statuts du Syndicat Départemental de l'eau de la Manche, (SDeau 50)

Vu la délibération du 2019/10 du Comité Syndical du SIAEP de Brécey en date du 13 juin 2019, décidant :

-Que le SIAEP de Brécey adhère à compter du 31 décembre 2019 au SDeau50 au titre de la compétence de l'article 6.2 des statuts du SDeau 50,

-Que le SIAEP de Brécey adhère à compter du 31 décembre 2019 à la compétence de l'article 6.3 des statuts SDeau50, transfère la totalité de sa compétence « eau potable » au SDeau50 à compter du 31 décembre 2019 et constitue le Conseil Local de l'Eau Potable Brécey,

Vu la délibération OC2019-07-04-02 du comité syndical du SDeau50 en date du 4 juillet 2019 acceptant la demande d'adhésion et de transfert de compétence « eau potable » au 31 décembre 2019 du SIAEP de Brécey au SDeau 50,

Vu le courrier de Monsieur le Président du SDeau50 en date du 22 juillet 2019 sollicitant l'avis des collectivités et structures intercommunales membres du SDeau50 sur ces demandes d'adhésion,

Considérant que les collectivités et structures intercommunales membres du SDeau50 doivent délibérer pour accepter l'adhésion du SIAEP de BRECEY au SDeau50,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de La Haye-Pesnel, à l'unanimité, décide :

❖ D'émettre un avis favorable à la demande d'adhésion du SIAEP de Brécey au SDeau50.

Enfance et jeunesse :

Convention-cadre relative à l'Environnement Numérique de Travail pour le Premier Degré DEL 19-0906

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la centrale d'achats de Manche Numérique, créée en 2010 par la délibération nCS-2010-III-AC-05 du 17 juin 2010, a pour objet, conformément à la réglementation en vigueur tant communautaire que nationale, d'une part, d'acquérir des fournitures ou des services destinés à des acheteurs et d'autre part, de passer des marchés publics ou des accords-cadres de travaux, fournitures ou services destinés à des acheteurs membres de la centrale d'achats.

Conformément à la réglementation des marchés publics en vigueur, les acheteurs membres de la centrale d'achats qui recourent cette dernière pour la réalisation de travaux ou l'acquisition de fournitures ou de services sont considérés comme ayant respecté leurs obligations de publicité et de mise en concurrence, Manche Numérique et sa centrale d'achats étant soumis aux obligations de publicité et de mise en concurrence prévues par la réglementation des marchés publics.

La commune de La Haye Pesnel a adhéré à la Centrale d'achats et a décidé de lui confier la satisfaction de certains de ses besoins.

La présente convention a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles la Commune de La Haye Pesnel peut recourir aux services de la centrale d'achats de Manche Numérique en matière d'Environnement Numérique de Travail (ENT) pour le premier degré.

Un espace numérique de travail est un portail internet éducatif permettant à chaque membre de la communauté éducative d'un établissement scolaire, d'accéder via un point d'entrée unique et sécurisé, à un bouquet de services numériques en relation avec ses activités.

Ainsi informé le Conseil municipal à l'unanimité :

-Accepte les principes et modalités de la Convention

-Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la bonne exécution, de ladite convention.

Rentrée scolaire 2019 -2020 :

Monsieur le Maire fait un premier bilan de la rentrée scolaire, qui est positif.
L'Ecole publique Catherine Dior bénéficie du dispositif pour le dédoublement des classes de CP, permettant de maintenir les 10 classes.

Niveaux			Total élèves	Enseignant
1 TPS	11 PS	12 MS	24	Solène HENRY
2 TPS	11 PS	12 MS	25	Sandrine SCHUTZ Sandrine LELERRE
27 GS			27	Nicolas SAUVAGE
12 CP			12	Gaëlle LE DREFF
12 CP			12	Stephan LUX
13 CP			13	Sandrine PERRIER
10 CE1	17 CE2		27	Manon RAHUEL
10 CE1	17 CE2		27	Florence LESNE
14 CM1	13 CM2		27	Valérie DEBROIZE
14 CM1	13 CM2		27	Aurélie CRESPIEN
Total			221	

L'Ecole Saint Michel connaît une baisse d'effectifs.
Le Collège Louis Beuve compte 320 élèves, soit 14 classes.

Ressources humaines :

Recrutement des agents d'accompagnement au transport scolaire

Le service a repris normalement le jour de la rentrée avec les accompagnatrices scolaires de l'année précédente.

Les circuits sont encadrés de la façon suivante :

Circuit de La Lucerne d'Outremer : Mme CHAPRON Evelyne

Circuit de SUBLIGNY : Mme HELYE Isabelle

Circuit du TANU : Mme MAUGER Patricia

Circuit de BEAUCHAMPS : Mme TURGOT Sylvie

Monsieur le Maire propose, pour les deux circuits ne bénéficiant pas d'accompagnement, la mise en place d'une surveillance le mercredi, afin de relever les éventuels soucis et difficultés. Le Conseil municipal est favorable à l'unanimité.

Création d'emploi non permanent pour faire face à un accroissement d'activité, Service entretien et gestion des locaux DEL 19-0105

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3, 1° et 34,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement ponctuel d'activité, en raison de l'entretien de locaux supplémentaires Monsieur Le Maire propose à l'assemblée,

La création d'un emploi temporaire d'adjoint technique à temps non complet 30/35h sur la période allant du 23/09/2019 au 30/04/2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

Adopte : à l'unanimité

Questions diverses :

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil municipal de la lettre de remerciement du Comité des Fêtes pour l'organisation de la Fêtes des Fleurs 2019.

D'autre part Mme la Présidente requiert auprès du Conseil municipal :

- la mise à disposition d'un local communal exclusivement réservé au stockage du matériel du Comité des Fêtes
- la réhabilitation éventuelle des sanitaires du Square des Vikings
- la gratuité de la Salle du Pays Hayland pour organiser un repas en semaine, pour remercier les bénévoles et les services municipaux. Après vote à main levée : 1 contre 7 pour et 1 abstention, le Conseil municipal répond favorablement à cette demande.

Travaux : Monsieur le Maire informe que les travaux de réhabilitation des huisseries de la Salle d'honneur ont débuté le 3 septembre 2019, et que les travaux de rénovation dans la salle du centre culturel débiteront le 9 septembre 2019.

Mr BEZIERS interroge le Conseil municipal sur la possibilité de stocker 5 des chars du Comité des Fêtes dans le hangar communal du Champ de Foire.

Calendrier :

- ❖ Commission Animation :17 septembre 2019 à 18 h30
- ❖ Commission Travaux :19 septembre 2019 à 18 h30
- ❖ Commission Affaires scolaires et extrascolaires : 23 septembre 2019 à 18 h30
- ❖ Commission Ressources humaines : 26 septembre 2019 à 18 h 00
- ❖ Conseil municipal : 3 Octobre 2019 à 20 h 30
- ❖ Repas des Cheveux blancs :12 octobre 2019

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 15.